



# Formation Risque amiante - Initiale - Sous-section 4 - Encadrant de chantier - 5 jours - 35h

## Date de mise à jour

01/09/2023

## Formacode

22265

## Attestation de compétence délivrée

oui

## Objectifs

- Connaître les risques liés aux opérations pouvant entraîner la libération de fibres d'amiante
- Etre conforme aux obligations réglementaires
- Définir les procédures adaptées aux interventions sur des matériaux contenant de l'amiante et les modes opératoires à intégrer dans un plan de prévention ou un PPSPS

## Niveau de prérequis

- Certificat médical d'aptitude au poste de travail
- Avoir plus de 18 ans
- Maîtriser la langue française (lu, écrit) : pour une langue étrangère, nous consulter

## Public concerné

Travailleur ayant, au sein de l'entreprise, les compétences nécessaires pour diriger et coordonner l'exécution des travaux, mettre en œuvre le mode opératoire d'amiante Sous-section 4.

Nos formations sont ouvertes aux travailleurs en situation de handicap dans le respect de l'arrêté du 23 février 2012. Nous consulter.

## Suivi de l'action de formation

- Évaluation théorique (questionnaire à choix multiples et/ou questionnaire à réponses courtes)
- Évaluation pratique avec analyse d'une situation concrète.

A l'issue de ces contrôles de connaissance et à la présence pendant les 35 heures du stagiaire, une attestation de compétence N°1 valable 3 ans lui sera délivrée, ce qui lui permettra de pouvoir rédiger des modes opératoires, encadrer et/ ou réaliser des interventions susceptibles de provoquer l'émission de fibres d'amiante.

## Validation

Les modalités de l'évaluation des acquis de la formation préalable du personnel « Encadrant de Chantier » sont formalisées par l'arrêté du 23 février 2012 comme suit :

**Épreuve théorique de 20 mn** élaborée à partir d'un questionnaire à choix multiples et/ou à réponses courtes permettant d'évaluer le stagiaire sur ses connaissances relatives notamment à :

- Les risques pour la santé et les facteurs synergiques de risques
  - La réglementation relative à la prévention des risques liés à l'amiante
  - Les documents lui permettant d'avoir la connaissance de la présence d'amiante
  - Les moyens de protection, les limites d'efficacité des EPI, le choix des méthodes de travail et des équipements de protection des travailleurs en fonction de l'évaluation des risques.
  - Les destinataires du mode opératoire
- si note < 10 : échec  
- si note ? 12 : rattrapage à l'oral  
- si note > 12 : réussite

**Épreuve pratique de 60 minutes** : incluant l'analyse d'une situation concrète adaptée à l'activité exercée par le stagiaire afin de vérifier notamment son aptitude à :

- Évaluer les risques liés à l'intervention : 4/20
  - Mettre en œuvre les principes de prévention (mode opératoires, moyens de protection, décontamination) : 8/20
  - Réagir en cas d'incident / d'accident : 3/20
  - Mettre en œuvre les modalités de restitution de la zone après l'intervention et gérer l'élimination des déchets amiantés : 5/20
- si note < 10 : échec  
- si note ? 14 : rattrapage à l'oral  
- si note > 14 : réussite

A l'issue de ces contrôles de connaissance et à la présence pendant les 35 heures du stagiaire, une attestation de compétence N°1 valable 3 ans lui sera délivrée, ce qui lui permettra de pouvoir rédiger des modes opératoires, encadrer et/ ou réaliser des interventions susceptibles de provoquer l'émission de fibres d'amiante.

## Programme

Formation Risque amiante - Initiale - Sous-section 4 - Encadrant de chantier - 35 heures

- Caractéristiques et propriétés de l'amiante, produits et dispositifs susceptibles de contenir de l'amiante et leurs modalités d'identification + terrains amiantifères
- Effets de l'amiante sur la santé : pathologies bénignes et malignes + effet du tabac
- Exigences réglementaires : Code de la Santé Publique
- Risques afférents aux interventions sur les matériaux amiantés (risques électriques, chimiques, chutes, ...)
- Code du Travail
- Code de l'Environnement (gestion des déchets)
- Rédaction des modes opératoires conformément aux dispositions du Code du Travail et procédures à communiquer aux opérateurs.
- Méthodes de travail et procédures à communiquer aux opérateurs
- Les équipements de protection (EPI, EPC)
- Définir et communiquer les situations d'urgence aux opérateurs
- Travaux pratiques sur plate-forme pédagogique chantier fictif

## Durée et coût

Nbre d'heures total : 35h

Coût horaire : 35.71€ HT (42.86€ TTC)

Coût par personne : 1,250.00€ HT (1,500.00€ TTC)

## Sessions programmées